



Brevet Professionnel Aménagements paysagers

Apprentissage

NIVEAU 4

“La terre, le cœur de nos métiers”

Montreuil-Bellay

Les établissements agricoles publics de Maine-et-Loire



www.eap49.educagri.fr



Conditions d'admission

- Les jeunes de 16 à 25 ans issus :
 - d'un CAPA Travaux paysagers
 - d'un BEPA Aménagements de l'espace
 - d'un BPA Travaux des aménagements paysagers
 - d'un autre diplôme (CAP, BEP ou niveaux bac)
 - d'une scolarité complète de seconde

Comment s'inscrire

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès du secrétariat du site de formation ou sur le site internet :

www.cfaa49-edgard-pisani.com

Après avoir retourné votre dossier complété auprès du secrétariat du site de formation concerné, vous serez convoqué pour une demi-journée de validation de projet. Votre inscription ne sera définitive qu'après signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur concerné, dans la limite des places disponibles.

Recherche du contrat d'apprentissage

Le CFAA 49 vous accompagne dans la recherche du contrat d'apprentissage. Notre chargée de développement se tient à votre disposition.

Contactez le centre au 02 41 40 19 28

CFA A 49 Edgard Pisani

Site Montreuil Bellay



B.P. 10007 - Route de Méron
 49260 MONTREUIL BELLAY
 Tél. 02 41 40 19 28
 Fax 02 41 38 85 76
cfa.maine-et-loire@educagri.fr
www.cfaa49-edgard-pisani.com

Edition Novembre 2017



BP

Aménagements paysagers

Métiers visés

- Ouvrier paysagiste hautement qualifié
- Agent technique des collectivités territoriales
- Chef d'équipe
- Moniteur éducateur, encadrant technique
- Chef d'entreprise de paysage.

Conditions d'exercice

Le salarié participe à la **réalisation des travaux de création et d'entretien** d'espaces verts, de **l'interprétation des plans à l'élaboration des bilans de chantier**, aussi bien en entreprise de paysage qu'en services espaces verts de collectivités territoriales.

Il **organise et supervise** le travail des membres de son équipe. Ses fonctions peuvent varier selon la taille de l'entreprise. Il se déplace quotidiennement sur les chantiers. Ses travaux sont physiques et soumis aux aléas climatiques. Son rythme de travail est plus soutenu au printemps et en période estivale.

Il doit rendre compte de son travail au chef de chantier ou au chef d'entreprise. Il peut être amené à apporter des **conseils aux clients sur le choix et l'entretien des végétaux** en complément du chef d'entreprise. Il peut également **conduire des engins de chantier**.

Contenu de formation

Enseignements professionnels

Techniques professionnelles

Création

- Constructions paysagères
- Plantations
- Arrosage intégré
- Conduite d'engins
- Conception de jardin

Entretien

- Connaissance des végétaux
- Soins aux végétaux (taille, tonte)

Organisation et suivi de chantiers (management d'équipe)

- Gestion technico-économique,
- Gestion des ressources humaines

Approfondissements possibles

- Gestion des espaces naturels
- Constructions paysagères



Enseignements généraux

- Expression – communication
- Mathématiques
- Informatique
- Développement durable – Hygiène et sécurité
- Droit du travail – Techniques de recherche d'emploi

Durée

Le parcours complet de formation est de 1200 heures soit environ **17 semaines par an**.

Le positionnement du futur apprenti déterminera la durée de sa formation par la prise en compte de ses acquis.

En fonction du niveau du candidat, la formation peut être dispensée sur un an.

Des cours spécifiques peuvent être proposés aux apprentis pour leur permettre de combler leurs lacunes et suivre plus facilement la formation.

Moyens pédagogiques

- Une formation en alternance centrée sur l'expérience vécue en entreprise et l'exploitation de ce vécu
- Des intervenants professionnels spécialisés
- Des applications pratiques en création et entretien
- Des équipements et matériels professionnels

Conditions d'obtention du diplôme

Le BP est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses 12 UC (*Unités Capitalisables*). En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

Poursuite de formation

- Certificat de Spécialisation Taille et soins des arbres
- CQP Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers
- Certificat de Spécialisation Maçonnerie Paysagère
- et autres spécialisations accessibles avec un niveau IV...



Plateau technique

« La terre, le coeur de nos métiers »